

## **COMMUNIQUÉ**

*Pour diffusion immédiate*

### *Crise en pharmacie hospitalière*

## **Les pharmaciens d'hôpitaux votent massivement en faveur des moyens de pression**

#### **Rappel des faits saillants :**

- Plus de 200 pharmaciens manquent dans les hôpitaux. C'est 1 pharmacien sur 5. Toutes proportions gardées, cela représente une pénurie 4 à 5 fois plus sévère que celle des infirmières.
- Dans cinq ans, le déficit sera de 600 pharmaciens. Or, il faut six ans pour former un pharmacien d'hôpital.
- La profession est aux prises avec une crise aiguë de la relève. Année après année, les deux tiers des nouveaux pharmaciens nécessaires dans le réseau manquent à l'appel. Il en faudrait 100 par année selon le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). Or, moins de 50 finissants au baccalauréat s'inscrivent au programme de pharmacie hospitalière. Et après 3 ans sur le marché du travail, environ 35 seulement sont toujours en poste dans un hôpital.
- Le gouvernement a laissé la situation pourrir. Il a laissé un écart salarial insoutenable se développer entre les pharmaciens d'hôpitaux et les pharmaciens de pratique privée. Inexistant en 1995, l'écart est maintenant de 30 %. Résultat : la relève n'est plus intéressée et les finissants en pharmacie tournent le dos au programme en pharmacie d'hôpital qui exige deux années d'études supplémentaires.
- En septembre dernier, le gouvernement a fait volte-face quant à la mise en place de solutions véritables à court terme pour rétablir une rémunération compétitive par rapport à celle offerte aux pharmaciens salariés des pharmacies privées, reportant encore une fois à plus tard les discussions, comme c'est le cas depuis 10 ans.
- En 2006-2007, le pourcentage d'heures supplémentaires effectuées par les pharmaciens d'hôpitaux est près de deux fois plus élevé que celui de l'ensemble des employés du réseau, une situation qui accroît le risque d'erreurs médicamenteuses.

(Montréal, le 30 octobre 2008) – Outrés par la récente volte-face du gouvernement qui refuse de mettre en place maintenant des solutions à la grave crise de relève qui les touche durement, 399 pharmaciens hospitaliers du Québec se sont réunis en assemblée générale spéciale hier soir à Drummondville. Dans une proportion de 98,7 %, ils ont voté en faveur du plan de moyens de pression proposé par leur association. Ce faisant, ils lancent un cri d'alarme au gouvernement quant à l'urgence de reconnaître la sévérité de la pénurie et de la crise de relève qui affectent leur profession. Les moyens de pression n'affecteront pas les soins aux patients, mais ciblent plutôt des activités que réalisent les pharmaciens en sus de leur rôle premier dans les hôpitaux.

« Ce que nous demandons au gouvernement, c'est de donner maintenant à la profession les moyens d'attirer une relève. C'est de revenir à la table de négociations pour convenir de solutions véritables à l'écart de rémunération qui dissuade les étudiants de choisir la pratique en milieu hospitalier », a déclaré le président de l'Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.), M. Charles Fortier.

### **Des moyens de pression cohérents**

Les pharmaciens d'hôpitaux réunis en assemblée générale ont mandaté le conseil d'administration de leur association de déclencher les moyens de pression au moment jugé opportun. Ainsi, à compter d'aujourd'hui et pour une période indéterminée, ils se retirent de nombreux comités administratifs et comités d'experts auxquels ils siègent.

Les pharmaciens d'hôpitaux s'absentent donc de comités axés sur l'évaluation de thérapies spécialisées. Ces comités incluent, notamment, des groupes de travail relevant du Conseil du médicament, qui établit la liste des médicaments couverts par la Régie de l'assurance maladie du Québec. Ils se retirent aussi de comités tels que celui sur le Dossier santé du Québec, qui vise l'informatisation des dossiers patients, ainsi que des comités locaux, régionaux et provinciaux portant sur l'implantation des systèmes automatisés et robotisés de distribution des médicaments (SARDM).

Les pharmaciens d'hôpitaux cessent par ailleurs de siéger aux comités régionaux sur les services pharmaceutiques (CRSP). Les CRSP sont chargés de voir à l'organisation des soins et services pharmaceutiques dans les 16 régions administratives du Québec. Par exemple, ils sont responsables de l'évaluation des effectifs et des besoins sur le territoire. Ils sont également chargés d'élaborer des protocoles, notamment pour la prise en charge de clientèle particulières, par exemple des patients traités en anticoagulothérapie, ainsi que pour assurer le transfert adéquat des patients entre la pharmacie de l'hôpital et la pharmacie privée après une hospitalisation.

« Les mesures que nous privilégions vont retarder, voire paralyser de nombreux projets en cours, mais elles n'affecteront pas les soins et services aux patients. Au contraire, elles devraient favoriser une réduction des heures supplémentaires et aussi permettre aux pharmaciens d'hôpitaux de se concentrer davantage sur les soins qu'ils parviennent difficilement à donner présentement. En ce sens, ce sont des moyens tout à fait cohérents par rapport à la crise actuelle, puisqu'ils favorisent les activités les plus essentielles », a précisé Mme Linda Vaillant, directrice générale de l'A.P.E.S.

« Nous espérons que le gouvernement comprendra enfin l'urgence de la situation et collaborera pour régler la situation », a-t-elle poursuivi.

### **Autres moyens à venir : retrait de l'enseignement**

L'A.P.E.S. pourrait également à très court terme donner le signal aux pharmaciens chargés de l'enseignement aux stagiaires du baccalauréat en pharmacie de suspendre progressivement les stages, jusqu'à l'arrêt complet. Soulignons que la majorité des bacheliers se destinent à la pharmacie privée.

« Il faut comprendre que les pharmaciens hospitaliers encadrent en stage tous les étudiants du baccalauréat, peu importe le secteur dans lequel ils s'apprentent à faire carrière. Dans le contexte actuel de pénurie sévère, nous pouvons difficilement suffire à cette tâche en plus d'accomplir tout le reste. Nous allons donc privilégier les stages des résidents en pharmacie, qui se préparent à venir travailler en milieu hospitalier », a ajouté Mme Vaillant.

### **Retour sur la situation**

Entre février et septembre 2008, l'A.P.E.S. et le MSSS ont tenu des rencontres de travail visant la mise en place à court terme de solutions en vue d'un rehaussement de la rémunération des pharmaciens. Le MSSS a toutefois reculé et reporté toute solution en ce sens à 2010, soit à l'échéance de leur entente de travail et de celles des autres employés de l'État.

Rappelons qu'au cœur de la problématique de la profession, se trouve un écart salarial d'environ 30 % à la faveur des pharmacies privées, qui attirent massivement les finissants en pharmacie au détriment du milieu hospitalier.

« Aujourd'hui, un étudiant qui termine ses quatre années d'études en pharmacie se trouve face à un choix très simple : aller travailler directement en pharmacie privée ou réaliser deux années de plus d'études pour travailler ensuite en milieu hospitalier et gagner environ 20 000 \$ de moins annuellement. Que feriez-vous à sa place? Comment peut-on rivaliser avec le secteur privé pour attirer une relève dans ces circonstances? », a questionné M. Charles Fortier.

« Dans les faits, le ministère lui-même établit qu'il faudrait une centaine de nouveaux venus dans les hôpitaux chaque année. Et ce chiffre ne tient pas compte du déficit actuel de plus de 200 pharmaciens. On inscrit pourtant moins de 50 étudiants à la maîtrise en pharmacie d'hôpital annuellement. Et après trois ans, on en compte environ 35 qui sont toujours en poste dans les hôpitaux », a-t-il poursuivi. « À 18 % de pénurie, nous sommes confrontés à la pire pénurie du réseau, et rien dans l'état actuel des choses nous permet d'entrevoir l'avenir avec optimisme. Notre situation est exceptionnelle et elle commande la mise en place de mesures exceptionnelles », a-t-il conclu.

### **À propos de l'A.P.E.S.**

L'A.P.E.S. est un syndicat professionnel incorporé en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels (L.R.Q., chapitre S-40). Elle représente environ 1250 pharmaciens œuvrant dans quelque 125 établissements publics de santé du Québec, principalement des centres de santé et de services sociaux – CSSS (qui regroupent différents centres, tels que centres hospitaliers de soins généraux, de soins aigus, de soins de longue durée, centres hospitaliers universitaires ou affiliés, instituts, centres de réadaptation et CLSC).

- 30 -

Source : Association des pharmaciens des établissements de santé du Québec (A.P.E.S.)

Renseignements : France Bouffard  
Sphère Communication  
514 286-2772, poste 10 / cell. 514 718-4811